

LA SANTÉ

L'INGÉNIÉRIE GÉNÉTIQUE—LE MOTIF DE L'ABSENCE DE DIRECTIVES—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES LÉGISLATIVES

M. Paul Yewchuk (Athabaska): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que l'intérêt public est directement engagé, que les Américains disposent depuis juillet dernier et les Britanniques depuis août dernier de directives en matière d'ingénierie génétique, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pour quelles raisons les Canadiens ne disposent toujours pas de directives analogues à cet égard?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, des études très avancées ont été faites par divers comités, et à l'heure actuelle il y a un comité . . .

[Traduction]

Le comité a présenté son rapport. Le Conseil de recherches médicales accepte ses directives quant à la manipulation des molécules d'ADN et des virus. Il y aura un communiqué de presse au cours de la journée ou demain au plus tard.

M. Yewchuk: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'à l'instar du secteur public, le secteur privé a entrepris des travaux de recherche dans le domaine de l'ingénierie génétique, qu'il devrait vraisemblablement les intensifier si jamais ils s'avéraient rentables, le ministre entend-il proposer une mesure législative visant à assurer que tous se conforment aux directives proposées relativement à ces travaux?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, nous examinons cette situation en vue de déterminer si une mesure législative est effectivement nécessaire ou si nous pouvons le faire grâce aux règlements actuellement en vigueur.

* * *

LES POSTES

LA VENTE À RABAIS DE MATÉRIEL PHILATÉLIQUE CANADIEN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. A mes questions d'il y a quelque temps sur la vente à rabais de certains timbres canadiens à New York, il a répondu qu'il se proposait de renseigner la Chambre et de lui fournir certaines explications à ce sujet. Je lui demande s'il est maintenant prêt à répondre à cette question. En outre, comme ce rabais de 20 p. 100 sur les timbres canadiens accordé aux négociants étrangers leur procure des profits injustifiés sur des émissions de timbres qui se vendent rapidement, le gouvernement reviendra-t-il sur sa politique de vendre les timbres à rabais aux négociants étrangers?

Questions au Feuilleton

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu parler de cette affaire, j'ai fait enquête et je n'ai pu approuver les ventes de ce genre. Elles ont donc été discontinuées.

* * *

● (1500)

LES COMMUNICATIONS

LA CONFÉRENCE DES MINISTRES PROVINCIAUX—L'OPPORTUNITÉ DE L'ADMISSION DE DÉPUTÉS DES PARTIS D'OPPOSITION EN TANT QU'OBSERVATEURS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre des Communications suite à sa réponse d'hier au sujet de la conférence devant être tenue dans l'Ouest le mois prochain. Sachant que la charmante représentante est toujours prête à accepter des suggestions constructives et afin de souligner sérieusement le caractère œcuménique de cette conférence, puisqu'il ne s'agit pas d'une conférence fédérale-provinciale, comme l'a indiqué le ministre hier, envisagera-t-elle sérieusement d'admettre des représentants des partis de l'opposition à la conférence sur les communications en tant qu'observateurs parce que, comme l'a dit le ministre hier, le but de la conférence est la discussion de divers problèmes et la définition d'une politique cohérente? Cela s'est déjà produit lors des conférences fédérales-provinciales antérieures.

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, la réunion d'Edmonton aurait été beaucoup plus œcuménique si M. O'Neill avait consenti à y participer. Cependant, elle conserve un caractère de consultation qui était devenu essentiel dans le secteur des communications.

Les ministres des Communications, réunis en conférence fédérale-provinciale, étaient tombés d'accord pour créer un Conseil des ministres des Communications où, contrairement à ce qui se passe à une réunion fédérale-provinciale, on ne prend pas de décision ferme sur les sujets discutés. Le Conseil consiste en un forum où les ministres discutent ensemble la politique générale des communications et abordent les questions d'intérêt commun.

[Traduction]

M. Roche: Monsieur l'Orateur, bien que nous ayons prouvé qu'il n'y aurait pas de débat, le leader du gouvernement à la Chambre refuse encore une fois de consentir à ce que le député de Saint-Jean-Est présente sa motion qui propose à la Chambre de se joindre aux autres protestataires du monde entier pour demander une enquête sur le meurtre de l'archevêque anglican et de deux autres personnalités en Ouganda. Du fait du refus du député, il n'y a pas de consentement unanime . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait certainement, qu'en reprochant à un collègue de s'être opposé à ce que la Chambre étudie cette motion, il s'expose peut-être lui-même à un rappel au Règlement. Si le député a des raisons sérieuses pour invoquer le Règlement, j'aimerais les entendre.